



La feuille de vigne



Chères Varrinoises, chers Varrinois,

Comme tous ceux présents le vendredi 16 juin, place de l'Ormeau, j'ai passé une excellente soirée. La chaleur était au rendez-vous et cette manifestation est un beau moment de bonne humeur avec les habitants. La préparation conjointe entre les services de la mairie, le comité des fêtes, les musiciens et bien évidemment nos commerçants a été très importante. Je veux remercier tous les participants pour la réussite de ce bel évènement. La fête des Ifs est un autre rendez-vous annuel, début septembre, qui accompagne la course du Saumur Champigny. Les comités des fêtes, les services de la mairie et l'association des foulées avaient bien préparé en amont ce weekend festif et sportif. Merci à tous ces bénévoles qui nous ont permis d'accueillir jusqu'à 2 200 coureurs et marcheurs le dimanche.



Le parquet de la fête de la musique 2023 installé par Valérie et Laurent devant le café de l'Ormeau

SOMMAIRE

Page 1

- Le mot du maire

Page 2

Nos associations

- Dragon Ladies Love
- Harmonie Varrains Chacé
- Comités des fêtes

Page 3

- Intramuros
- Recensement citoyen
- Urbanisme
- Dispositif pour moins consommer

Page 4

- Quand Varrains nommait ses gardes-champêtres

L'automne commence par des diagnostics archéologiques effectués sur les différentes parcelles du projet de lotissement des Rogelins. La découverte de vestiges datant du 4^{ème} siècle avant Jésus Christ dans le sol des champs jouxtant les nôtres à Chacé, a conduit l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) à fouiller les terrains. Malheureusement pour nous et pour les aménageurs, les fouilles ont été fructueuses. Décidément le projet lotissement Rogelins, côté Varrains, aura connu depuis cinquante ans bien des contretemps, des rebondissements. Cependant nous restons déterminés et nous mettons tout en œuvre pour qu'enfin « l'Arlesienne » finisse par voir le jour.

Concernant les économies d'énergie, notre adjoint aux finances, Sylvain Peltier, nous signale que cette année une économie d'énergie de 15 pour cent a été faite suite aux décisions prises concernant les travaux d'isolation dans nos bâtiments ainsi que les dispositions de réductions des horaires d'éclairage des lampadaires validées par le conseil municipal en début d'année. Nous persisterons dans cette voie et nous voulons aussi contrôler désormais de façon encore plus drastique notre consommation d'eau potable et nous vous encourageons bien évidemment à suivre ces efforts chez vous. Puis comme vous l'avez peut-être déjà lu ou entendu, nous envisageons de restaurer notre presbytère en cabinet médical. Là encore nous nous attacherons les services d'un maître d'œuvre qui devra rendre ce local le plus autonome possible en consommation d'énergie.

D'autre part je viens d'apprendre la cessation d'activité de notre couple de boulangers. C'est bien évidemment un coup dur pour notre centre bourg mais nous ferons tout notre possible pour que cette activité professionnelle revoie le jour. Sinon, trouver à minima d'autres solutions pour que notre pain soit à retirer au plus près. Certes ce secteur est de plus en plus déficitaire en professionnel mais les commerces de proximité ont un bel avenir et comme disait Thucydide à Athènes durant la même période qu'étudient en ce moment nos archéologues des Rogelins :

« l'histoire est un perpétuel recommencement ».



La fête des Ifs et la course du Saumur Champigny 2023 fut une réussite :

2 200 inscrits

Pierre-Yves Delamare
Maire de Varrains

Cette année, l'association **Dragon Ladies Love !** a été mise à l'honneur par les organisateurs des foulées du Saumur Champigny. Pour Varrains, c'est la bénévole très active Lydie Lambert-Masson qui peut vous renseigner sur cette belle association qui encourage les malades ou ceux en rémission à pratiquer le sport et plus spécifiquement le « dragon boat » mais pas que puisque le **dimanche 22 octobre** elle organise une randonnée. L'association a besoin de vous pour transmettre ce message positif que le sport est un des moyens de guérison ou de prévention de maladies. Contacts :
Tel : **06 62 59 28 46** - mail : dragonladieslove@orange.fr



La Randonnée des Dragon Ladies Love !
Dimanche 22 octobre 2023

Depart de la base nautique Saumur aviron
Route de Gennes - 49400 St Hilaire St Florent - (Saumur)

2 circuits pedestres 8 kms et 16 kms
1 circuit VTT de 30 kms

Rendez-vous à partir de 8h00

Tarifs : marche 5 € - VTT 7 €
Gratuit pour les moins de 12 ans

Restauration / buvette sur place

Renseignements pratiques 06 74 18 90 16
dragonladieslove.com / dragonladieslove@orange.fr

E.Leclerc SAUMUR Crédit Mutuel LOIRE impression



L'harmonie Varrains-Chacé recrute des musiciens, tous niveaux, tous âges !

Répétition le vendredi à 20h30 ou le mercredi à 19h30.

En regroupement avec Doué sous le sigle OSL (Orchestre Sud Loire) les cours seront plus nombreux.

Avec Rudy Sauvage en chef d'orchestre.

Prestations musicales de rue appelées cavalcades et des commémorations et des fêtes de village.

Pour les musiciens intéressés, contact : **06 83 06 73 06.**

Les comités des fêtes de Varrains et de Chacé



Une bonne partie des membres du conseil municipal et leurs conjoints ont pu apprécier la soirée du samedi 9 septembre aux Ifs organisée par les comités des fêtes de Varrains et de Chacé, puis le lendemain la fête organisée conjointement avec les bénévoles des foulées du Saumur Champigny. Le prochain rendez-vous aux Ifs, vous est donné par le comité des fêtes de Varrains pour une soirée le 25 novembre au complexe des Ifs.



IntraMuros



ÉVÉNEMENTS



ALERTES



POINTS D'INTÉRÊT

Depuis la COVID, la commune de Varrains s'est dotée d'une application mobile qui permet d'**informer**, d'**alerter** et de faire **participer** les Varrinois à la vie locale. Ils reçoivent des alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au **journal** de la commune, aux événements de leur **bassin de vie** et aux points d'intérêt **touristiques**. Ils utilisent **les services** mis à disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces. L'application mobile IntraMuros est hybride : à la fois communale et intercommunale. IntraMuros est bâti sur le modèle des plateformes mutualisées (Allociné, Doctolib, BlaBlaCar, etc.).

N'hésitez pas à le télécharger sur votre mobile. Notre conseiller Sylvain Rébeilleau se charge désormais de mettre à jour l'actualité concernant notre village.



ANNUAIRE



SIGNALER



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



ASSOCIATIONS



COMMERCES



ACTUALITÉS

LE SECRETARIAT MAIRIE INFORME :

RECENSEMENT CITOYEN DES JEUNES (A PARTIR DE 16 ANS ET DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT LA DATE ANNIVERSAIRE)

Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen dès l'âge de 16 ans.

(Le jeune peut venir seul à la mairie)

Vous devez faire votre recensement à la **mairie de la commune de votre domicile** avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Après avoir fait votre *recensement citoyen* :

- Vous obtenez une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la **journée défense et citoyenneté (JDC)**. Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.



URBANISME : comment réaliser vos projets ?

La plupart des travaux, sont soumis à une demande d'autorisation :

Permis de Construire (garage de plus de 20 m², maison d'habitation, aménagement d'une grange en habitation, etc....)

Déclarations Préalables (mur de clôture, piscine, abri de jardin ou garage si la superficie ne dépasse pas 20 m², ravalement de façade, modification de l'aspect extérieur, panneaux photovoltaïques, etc....)

Les renseignements et le dépôt des dossiers peuvent se faire en mairie.

Depuis le 1er janvier 2022, **vous pouvez également déposer votre demande en ligne depuis le guichet** unique accessible sur :

<https://saumurvaldeloire.geosphere.fr/guichet-saumur>

Saumur Val de Loire
vous invite à vous faire équiper
GRATUITEMENT du dispositif Voltalis
pour consommer moins et mieux

 Voltalis

02 44 19 84 62
saumur-valdeloire@voltalis.com

PLAN DE
SOBRIÉTÉ
SAUMUROIS

www.saumurvaldeloire.fr

par téléphone :
02 44 19 84 62

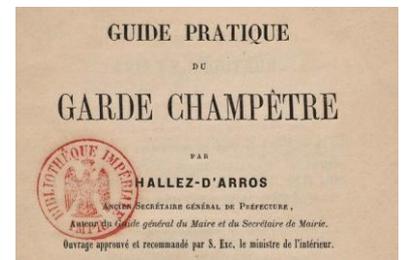
ou par e-mail :
saumur-valdeloire
@voltalis.com



Quand Varrains nommait ses gardes champêtres...

Sous le Consulat (1799 – 1804), devant la nécessité reconnue dès 1791, d'établir une police rurale, un corps des gardes-champêtres est créé.

Les candidats seront choisis « parmi les vétérans nationaux et autres militaires » sous le contrôle des préfets.



L'obligation d'avoir un garde champêtre dans chaque commune se heurte à la difficulté de recrutement. Ainsi, 1802, les maires de Chacé et Varrains « **ont cru pour se rapprocher de l'esprit de l'arrêté devoir choisir le citoyen Baron, ancien militaire, habitant Saint-Cyr.** »



Peu rémunéré, cet emploi exige d'avoir une bonne condition physique, une bonne moralité, une bonne mémoire et de savoir lire et écrire. Signe distinctif, le bicorne, remplacé par le képi en 1822.

Jusqu'en 1830, les « mandats » des gardes-champêtres sont plutôt cahotiques :

Révocation pour « état d'ivresse », « impossibilité de retenir les noms des domaines morcelés, multipliés par la Révolution », démissions devant les difficultés rencontrées.

Assurant le lien entre la mairie et la population, les responsabilités assumées par les gardes-champêtres nous éclairent sur la vie du village jadis.

1802 « dresser procès-verbal aux personnes qui se permettent d'enlever des marais et des près les engrais que les différents bestiaux qui y vont paître déposent. »

1803 – 1809 « surveiller l'échenillage des arbres, haies, buissons. Les habitants seront tenus de faire brûler les bourses et les toiles. Le garde-champêtre rendra compte tous les dix jours de l'exécution ou des contraventions. »

1816 le garde-champêtre :

- « fera assidûment des rondes de jour et de nuit pour veiller à ce que les vaches ne vaquent pas dans les prés avant que les regains soient enlevés. »
- « faisant fonction de commissaire de police fera chaque année la visite des cheminées et fera le rapport de l'état dans lequel il les aura trouvées. »

1925 « ban pour les noix ; l'autorisation de les ramasser ne sera accordée qu'après deux publications à son de caisse. »



Garnier-Jeandars, edit. Mâcon



Tambour et insigne du garde-champêtre de Varrains

1939 – 1945. M. Marcel Clénot parcourt les rues pour annoncer la déclaration de guerre puis l'armistice, au son du tambour.

1958 - la nomination d'un garde-champêtre n'est plus obligatoire.

1965 M. Verdon fut le dernier garde-champêtre à porter le képi. Amputé d'une jambe, il se déplaçait à cyclomoteur.

1983 M. Alain Baillé fut le dernier garde-champêtre à prêter serment, il fut un agent technique polyvalent jusqu'à sa retraite en 1999.

Jean-Marie Barbrault